

COMMISSION FEMININE

REUNION DU JEUDI 27 AOUT 2020

PV N° 1

Présents : Mmes LABETOULLE, LUSSAT, GUITARD, MM. DELAGE, DEBELLUT.

Excusé : M. GRANGE.

ACTUALISATION DU REGLEMENT DES CHAMPIONNATS FEMININS A 8

La Commission apporte une modification à l'article 3 (Système de l'épreuve) : « Elle se réserve le droit, si le nombre d'équipes engagées est inférieur à **seize**, de faire jouer une phase de brassage en match unique ou en aller/retour ».

Cette proposition d'actualisation sera transmise au Comité de Direction pour suite à donner.

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT FEMININ DIVISION 2

En raison du nombre d'équipes engagées (7), le championnat de Division 2 se déroulera en deux phases : une première par matchs aller-retour, et une seconde avec uniquement des matchs aller.

Le classement se fait sur la somme des points obtenus sur les deux phases.

Le premier de Division 2 accède à la Division 1 et le second fera un barrage aller-retour pour l'accession contre le 9^{ème} de Division 1.

POINT SUR LES JEUNES FEMININES

FOOT A 5 (U8-U10) :

Date limite des engagements auprès du District de la Creuse : **25 septembre 2020**

FOOT A 4 (U7-U6) :

Date limite des engagements auprès du District de la Creuse : **25 septembre 2020**

FOOT A 8 :

Date limite des engagements auprès du District de la Corrèze : **16 septembre 2020**

COURRIERS DIVERS

- **CHAMBON-LUSSAT, EVAUX-BUDELIERE-MAINSAT-SANNAT, SARDENT-AHUN** :
déclarations d'ententes pour les équipes seniors pour la saison 2020/201.
Pris note.

Prochaine réunion : sur convocation.

Le co-Président : Antoine DELAGE.